

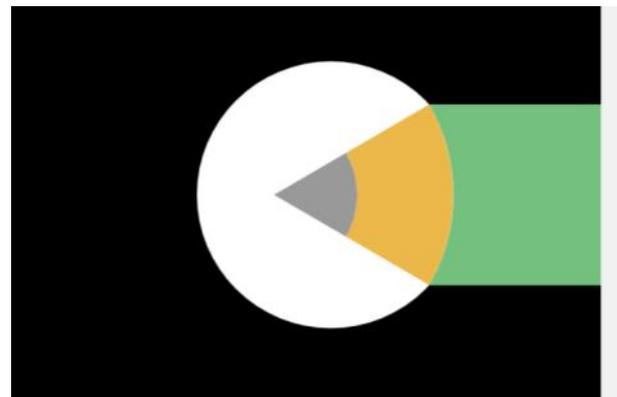


ÉLECTION MUNICIPALE 2021 ***Candidats élus sans opposition***

Au terme de la période de mise en candidature, qui se déroulait du 17 septembre au 1^{er} octobre à 16 h 30, les candidats (es) aux postes de maire (esse) et de conseillers (ères) ont été élus sans opposition.

Le Conseil municipal se compose de :

- Mme Diane De Tonnancourt—Mairesse
- Mme Danielle Proulx—Conseillère poste numéro 1
- M. François Martin—Conseiller poste numéro 2
- M. Richard Théroux—Conseiller poste numéro 3
- M. Léo-Paul Desmarais—Conseiller poste numéro 4
- M. Martin Joyal—Conseiller poste numéro 5
- M. Alain Crevier—Conseiller poste numéro 6



L'assermentation des candidats sera faite dans les prochains jours.

Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite.de.Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

Vendredi 8h à 12h

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 789-2897
mairesse@yamaska.ca 450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1) 450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com

Poste vacant (Poste # 2)

Richard Thérout (Poste #3) 450 789-0129
richard.theroux@bell.net

Léo-Paul Desmarais (Poste #4) 450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com

Martin Joyal (Poste #5) 450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com

Alain Crevier (Poste # 6) 450 789-3427
acreviercpa@gmail.com

Direction générale :

Suzanne Francoeur 450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca

Pour information générale: info@yamaska.ca

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt

450 789-2897

450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489

Salle Léo-Thérout
450 789-2007

Bibliothèque municipale
450 789-2007

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École intégrée de Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
22 octobre 2021

Prochaine parution :
1^{er} novembre 2021

Mot de la Mairesse



Nouvelle surprenante et nouvelle heureuse...

Première nouvelle étonnante...

Au début de septembre, j'ai reçu un appel téléphonique plutôt surprenant d'une personne de Tourisme Montérégie... Elle me faisait part d'une demande pour un projet d'entrevue pour un article du journal Sunday Times de Londres. La demande provenait de M. Paul Theroux, dont les ancêtres étaient originaires de Yamaska.

Un échange de courriels avec la firme de communication chargée de faire le lien entre M. Theroux et la municipalité a permis de savoir que M. Paul Theroux désirait venir nous visiter prochainement.

Suite à cette demande et inquiète de ne pouvoir communiquer en anglais, suffisamment bien avec lui, j'ai contacté M. André Parenteau car je le savais à l'aise avec la langue de Shakespeare et aussi parce qu'il s'active grandement, depuis son arrivée chez-nous, au recensement du cimetière et consulte ainsi, régulièrement, les documents d'archives de la Paroisse.

Par la suite, MM. Parenteau et Theroux ont communiqué par courriel et une visite s'est organisée pour le début octobre, soit le 3 octobre, au moment de la messe dominicale. Le désir de M. Theroux était de rencontrer quelques résidents de Yamaska, descendants de son ancêtre Antoine Théroux qui a émigré en Nouvelle-France en 1690 venant de Verdun-sur-Garonne près de Toulouse, en France. Son grand-père, Joseph-Eugene Théroux aurait quitté notre région pour le New-Hampshire vers 1910. Marié à Éva Brousseau de Belleville, Ontario, ils se sont finalement installés à Stoneham au Massachussetts.

Si vous désirez en savoir davantage sur M. Paul Theroux, une petite recherche sur Google vous apprendra qu'il est un romancier américain célèbre qui a un parcours de vie très intéressant et notoire. Il a fait publier une cinquantaine de romans et de nouvelles depuis le début des années 1970 dont plusieurs ont été traduits en français et certains ont été adaptés pour le cinéma dont *Mosquito Coast* dans lequel son neveu, Justin Théroux, est acteur. Son dernier ouvrage a été publié au printemps dernier.



Dans le prochain numéro du journal, nous publierons quelques photos de l'évènement.

Deuxième nouvelle heureuse...

J'ai été heureuse d'apprendre que Nature-Action-Québec, organisme à but non lucratif reconnu pour ses travaux en matière d'environnement et de développement durable, travaille actuellement sur le projet Registre Desjardins consistant à créer un registre du patrimoine naturel paysager et agricole de la Montérégie-Est nous annonce que le Parc J.-B.-St-Germain fait partie des sites à l'étude comme étant un site d'intérêt écologique, socio-culturel et touristique. Les informations recueillies seront présentées sous forme d'une carte web interactive permettant aux partenaires de mieux planifier leurs actions de conservation, de mise en valeur et de développement touristique.

Cette nouvelle conforte le conseil municipal dans ses décisions d'investir dans l'amélioration des infrastructures de ce parc pour le bonheur de tous ceux qui en profitent.

Diane De Tonnancourt
Mairesse

Nouvelles du Conseil municipal de septembre 2021

- * Adoption Règlement RY-2021-02-01 modifiant le règlement 2021-02 concernant l'approvisionnement, la fourniture et l'utilisation de l'eau;
- * Avis de motion du projet de règlement RY-75-2015-02 intitulé : Règlement de construction, afin de modifier les normes sur les fondations d'un bâtiment principal et accessoire en zone de grand courant;
- * Adoption et dépôt du premier projet de règlement RY-75-2015-02 intitulé : Règlement de construction, afin de modifier les normes sur les fondations d'un bâtiment principal et accessoire en zone de grand courant;
- * Vente pour taxes – Nomination de la directrice générale;
- * Embauche contractuelle: préposé à l'entretien de la patinoire saison 2021-2022 : M. Gilles Perrault;
- * Autorisation de paiement -Travaux d'infrastructures sur Marie-Victorin Ouest à Excavation McBM inc. (Programme de subvention FIMEAU);
- * Autorisation de paiement -Travaux d'infrastructures de diverses rues à Excavation McBM inc. (Programme de subvention FIMEAU);
- * Embauche d'une technicienne en comptabilité;
- * Réfection complète du stationnement : salle Léo-Thérroux;
- * Remplacement des bordures de jeux au parc Léo-Thérroux;
- * Réparation de l'éclairage – parc Léo-Guilbault;
- * Réparation de l'éclairage extérieur du garage municipal;
- * Réfection complète du stationnement du garage municipal;
- * Construction d'abris pour les loisirs;
- * Asphaltage d'une partie de la rue Lauzière;
- * Lignage et traçage de rues;
- * Glissières de sécurité à réparer;
- * Réfection de l'accotement sur le rang de l'Île du domaine Est;
- * Remplacement de la souffleuse;
- * Nomination d'un conciliateur arbitre, personne désignée – Abrogation des résolutions 2019-06-122 et 2019-09-202 ;
- * Autorisation de passage : Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu;
- * Abattage d'un arbre rue Lauzière.

Demande de permis

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer des travaux de construction, agrandissement, rénovation ou autres travaux, doit obtenir préalablement un permis avant même de commencer des travaux. Donc pour tous vos projets nous vous demandons de prendre rendez-vous à l'avance en communiquant avec l'inspecteur, M Michel Bradner, au téléphone 450 789-2489, par courriel : permis@yamaska.ca ou en utilisant le site Internet de la Municipalité de Yamaska.

Certains projets nécessitent l'obtention d'approbation de la commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) et/ou de d'autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues en ces temps.

Nous vous invitons donc à communiquer avec le Service d'urbanisme de la municipalité.



**INVITATION À TOUTE LA POPULATION DE YAMASKA
LE SAMEDI 16 OCTOBRE À 14H**

Je vous invite personnellement à l'inauguration de la sculpture (NOTRE HISTOIRE) installée au parc J.-B.-St-Germain. En présence d'invités de marque et plus particulièrement vous, qui avez participé financièrement à la réalisation de l'œuvre. La remise officielle de la sculpture à la Municipalité de Yamaska sera faite lors de cette occasion. Il est à noter qu'en cas de pluie, l'évènement sera remis au 17 octobre à la même heure.

Au plaisir de vous rencontrer!

Michel Jacques

Artiste peintre



Renouvellement des licences 2021

Il est obligatoire d'avoir une licence



Vous allez recevoir dans les prochains jours votre renouvellement de licence pour l'année 2021. Les propriétaires de chiens enregistrés devraient avoir reçu le renouvellement de licence par la poste. Si votre animal n'est pas enregistré, vous êtes priés de vous rendre sur la page des licences du site de la SPAD afin d'inscrire votre chien. Si vous n'avez pas reçu le renouvellement, cela veut dire que vous n'êtes pas dans notre registre ou votre changement d'adresse n'a pas été effectué, il sera alors important de visiter notre site internet spad.ca afin de vous enregistrer.

Nous vivons présentement une période plutôt inhabituelle avec nos animaux de compagnie. Nous avons tous vu dans les derniers mois une recrudescence de la vente d'animaux et de plus en plus de citoyens ont un nouveau compagnon à 4 pattes. Il est important de bien les protéger et de bien les identifier.

La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien. La licence pour chien est **obligatoire pour TOUS les chiens** de la province de Québec.

Voici quelques faits :

- La licence permet de retracer le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24;
- La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge de la SPAD (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qu'il l'a trouvé (souvent son propre voisin);
- La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale*. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais (alors que la licence ne coûte que 20\$);
- La licence permet aux organismes comme le nôtre d'offrir le service de contrôle animalier, de recevoir les quelques 5000 à 6000 animaux annuellement, leur donner tous les soins, les nourrir, les stériliser et les placer à l'adoption.

Rendez vous sur spad.ca pour enregistrer votre animal de compagnie!

Société protectrice des animaux de Drummond
1605, rue Janelle
Drummondville QC J2C 5S5
Sans frais 1 855 472-5700



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2022 RÔLE TRIENNAL 2021-2022-2023

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Yamaska que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Yamaska, pour le second exercice financier du rôle triennal 2021-2022-2023, débutant le 1er janvier 2022, a été déposé à mon bureau le 1^{er} septembre 2021.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 100, rue Guilbault durant les heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la *loi*.

POUR ÊTRE RECEVABLE, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;

Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Pierre-De Saurel
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7

Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 266-17 de la MRC de Pierre-De Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Yamaska, ce 2^{ème} jour du mois de septembre 2021

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Un merci spécial à la Régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac !

Une plaque de remerciements a été remise à M. Benoit Bourque président du Conseil d'administration de la Régie d'incendie de Pierreville/ Saint-François-du-Lac, pour les 14 ans d'implication à la Régie. Nous souhaitons une retraite bien méritée à M. Bourque qui est également maire de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu à la salle Léo-Théroux située au 45, rue Cardin à Yamaska, le mardi 5 octobre 2021 à compter de 20 h, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2021-10 : Étude d'une demande pour un projet construction bâtiment de type garage détaché au 126, rang du Bord-de-l'eau Est.

L'objet de cette demande est le suivant :

- ⇒ Permettre la construction d'un bâtiment accessoire, avec une hauteur plus haute que la norme au règlement et une superficie plus grande que celle permise au règlement de zonage, dérogeant de l'article 5.7 du règlement de zonage RY -79-2015.

DM-2021-11 : Étude d'une demande pour permettre de régulariser une marge de recul d'un bâtiment accessoire de type grange détaché moins que le règlement de zonage, au 345, rang du Bord-de-l'eau Ouest

L'objet de cette demande est le suivant :

- ⇒ De régulariser un agrandissement d'une grange avec une marge de recul arrière moindre que de 1.5m, dérogeant de l'article 5.7 du règlement de zonage RY -79-2015.

DM-2021-12 : Étude d'une demande pour un projet de construction sur le lot 5 078 590.

L'objet de cette demande est le suivant :

- ⇒ Permettre la construction du bâtiment principal avec une hauteur plus haut que la norme au règlement de zonage, dérogeant de l'article 3.5.3 du règlement de zonage RYy-79-2015.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en s'adressant par courriel ou par écrit au Conseil municipal, avant 16h00 le 5 octobre 2021.

Donné à Yamaska, ce 21^e jour du mois septembre 2021.

Suzanne Francoeur

Directrice générale et secrétaire-trésorière



L'ARDOISE

GRUPE POPULAIRE EN
ALPHABÉTISATION

450 780-1016

NOUVEAU SERVICE

GRATUIT / CONFIDENTIEL



FORMULAIRES



INTERNET



FACTURES



COURRIER

Accompagnement et soutien
INDIVIDUEL
à la lecture, l'écriture et l'utilisation des
technologies numériques

Vente-débarras

Les citoyens de la Municipalité de Yamaska sont invités à effectuer une vente-débarras les **9 et 10 octobre** sans permis.

Notez qu'en cas de pluie, les ventes-débarras seront remises à la fin de semaine suivante.

Pour les ventes-débarras organisées sur le territoire de la Municipalité et se tenant à toutes autres dates que celles mentionnées précédemment, le responsable de la vente-débarras doit se procurer un permis, sans frais, au bureau municipal.



ABRI TEMPORAIRE

Selon le règlement municipal RY-79-2015, article 5.7, il est accepté de monter un abri d'hiver (style Tempo) à compter du **1^{er} octobre** et le démantèlement doit se faire au plus tard le 15 mai.



LUMINAIRES DÉFECTUEUX

Si vous voyez une lumière de rue défectueuse, veuillez noter le numéro civique de la propriété la plus près.

Communiquez cette information à la municipalité au 450 789-2489.



LA PROPRETÉ À YAMASKA,

L'AFFAIRE DE TOUS!



Yamaska

ALERTES
MUNICIPALES

INSCRIVEZ-VOUS,
C'EST GRATUIT!

Recevez les alertes municipales
où vous le désirez, selon
vos besoins



collectes
domestiques



avis d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris d'aqueduc



risque
d'inondation



avis
important



déneigement



indice
de feu

et plus encore!

INSCRIVEZ-VOUS

yamaska.alertesmunicipales.com

450 789-2489

La Source est une maison d'aide et d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté avec ou sans enfants.

Vous pouvez rencontrer l'intervenante *Mylène* attitrée à la Municipalité dans un endroit à proximité et en toute confidentialité

Vous pouvez communiquer avec elle soit par téléphone au **450 743-2821** ou par courriel : rdv.ext@outlook.com





Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.  



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies



Bonjour, chers amis de la FADOQ,

Afin de respecter les normes sanitaires de fin de Covid, nous vous informerons au fur et à mesure des activités qui vous seront offertes.

À partir du 1^{er} octobre, nos activités du mardi sont de retour pour votre plaisir au Centre communautaire situé au 137, rue Principale.

⇒ **Mardi** matin à partir de **10h pétanque atout** et **baseball poche**

⇒ **Mardi** après-midi à partir de **13h30 jeux de cartes et billard**

N'oubliez pas de renouveler votre carte de membre FADOQ reçue par la poste!

Nous apprécions de vous compter parmi nos membres.

Nous vous attendons nombreux et aurons grand plaisir à vous revoir.

Votre comité FADOQ.



Politique de remboursement des frais pour activités sportives



Le Conseil municipal a adopté par sa résolution numéro 2018-11-265, la Politique de remboursement des frais pour les activités sportives pour encourager la participation des jeunes âgés de 17 ans et moins à ces activités. L'aide financière sera offerte sous forme de remboursement partiel après une inscription à des cours ou à des activités qui ne sont pas offerts à Yamaska.

La Municipalité remboursera les frais d'inscription jusqu'à concurrence de 100\$ par enfant de 17 ans et moins comme suit :

⇒ 1^{er} enfant : remboursement d'un montant de 25\$;

⇒ 2^e enfant : remboursement de 25%;

⇒ 3^e enfant : remboursement de 50%.



La période de référence pour l'application de cette politique est du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Toute demande doit être faite au plus tard le 1^{er} novembre 2021.

Les activités admissibles sont les suivantes : hockey, patinage, natation et soccer. La famille souhaitant soumettre une demande doit compléter le formulaire de remboursement des frais de non-résident. Toute demande de remboursement des frais de non-résident doit être accompagnée des pièces justificatives.

Rentrée des présidentes locales à la région Centre-du-Québec

Le jeudi 14 octobre, les présidentes de chaque Afeas sont invitées à une rencontre régionale. Il sera question de l'assemblée générale annuelle provinciale qui s'est tenue, virtuellement, les 11 et 12 septembre derniers. Un suivi de la vie Aféassienne, découlant des informations provenant de l'Afeas provinciale, nous sera présenté.

Il sera aussi question des dossiers prioritaires en matière d'égalité pour 2021-2022;

- * la reconnaissance et le soutien aux personnes proches aidantes;
- * la réglementation sur l'utilisation des pesticides;
- * les services de garde au Québec;
- * la valorisation du travail invisible.



Assemblée générale annuelle de la Maison La Source

Étant donné que notre Association est considérée comme une alliée à la Maison La Source concernant la violence faite aux femmes, à cet effet, la présidente et la trésorière de l'Afeas Yamaska étaient invitées à participer à cette AGA.



Nous avons été en mesure de constater les 38 années d'histoire de la Maison La Source, maison d'aide et d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté avec ou sans enfant. En 2020-2021, 83 femmes et 47 enfants ont été hébergés, 5 987 appels téléphoniques ont été reçus, 101 femmes ont demandé des services externes, tout ça, en période de pandémie.

Vingt intervenantes y travaillent et nous avons eu le privilège de rencontrer **l'intervenante Mylène attirée à notre municipalité**. Au besoin ou pour renseignements, en toute confidentialité, n'hésitez pas à la contacter en communiquant au **450 743-2821**.

Partage d'un fait constaté par une membre de l'Afeas Yamaska

Notre membre magasinait aux Galeries d'Anjou. Elle a été stupéfaite de voir une collection complète de vêtements et d'accessoires de la marque **PLAYBOY** dans une boutique de vêtements pour jeunes adolescentes.

Elle nous mentionne qu'elle a du mal à croire que l'on puisse banaliser cette marque et en faire une collection de vêtements pour « Jeunes ». Étant elle-même membre de l'Afeas, elle sait que l'exploitation sexuelle des jeunes femmes est préoccupante. Elle tenait à nous faire part de son indignation puisque l'Afeas se bat depuis 1966 à améliorer la qualité de vie des femmes et l'équité entre les sexes.

Elle ajoute qu'il est si triste de constater qu'en 2021, il faut encore travailler à redresser ces situations, aider les gens à se réveiller face à l'exploitation sexuelle des jeunes filles.

Elle a discuté avec la vendeuse qui lui a confirmé que plusieurs jeunes femmes achètent ces produits avec enthousiasme. Par contre, elle a su que plusieurs parents sont revenus pour obtenir un échange ou un remboursement des vêtements achetés, provenant de ladite boutique.

Est-ce que le fait de dénoncer ce genre d'exploitation marketing pourrait être un pas pour l'avancement de l'éducation de la société?

Elle a fait suivre son message au député de sa ville en mettant comme titre :
« L'EXPLOITATION SEXUELLE DES FEMMES, C'EST « NON », FAUT QUE ÇA CHANGE »



Félicitations et merci très chère collègue pour cette solidarité face à la mission de notre Association!

Diane Bibeau
Présidente

Passons-nous le mot...

Il ne faudrait pas passer un autre Noël confiné chacun chez soi à cause de la pandémie de la Covid-19. L'arrivée du vaccin a suscité chez beaucoup de l'espoir ; enfin nous disions-nous, nous pourrions reprendre vie ; je n'ose pas écrire une vie comme avant, parce que ça ne sera plus comme avant ; une nouvelle peur est entrée dans notre organisme, la peur du virus. Nous savons que nous sommes vulnérables. À cause de cette vulnérabilité, passons-nous le mot : êtes-vous vacciné.e. ? Plus nous serons de vaccinés, plus nous pourrions nous rapprocher les uns les autres. Et qui sait, célébrer Noël, non seulement avec notre famille, mais avec les amis ? Alors, passons-nous le mot.

Célébration des premières communions

Dimanche 7 novembre à la messe de 10h00 (au lieu de 9h30), à l'église de Yamaska, se tiendra la célébration de la première communion des enfants de notre paroisse Saint-Michel (communautés chrétiennes de Saint-Gérard-Majella, Saint-David, Yamaska). Les rencontres de préparation à la première communion commenceront le samedi 2 octobre à 9h30 et se poursuivront chaque samedi du mois d'octobre. Inscription de l'enfant à la paroisse : 450 789-2115.



Contribution financière pour 2021-2022

Chaque résident.e. devrait recevoir bientôt l'invitation à la contribution financière de la paroisse pour l'année 2021-2022. Le diocèse de Nicolet auquel appartient la paroisse Saint-Michel suggère, pour cette année, une contribution de 65 \$ pour 2021-2022 pour la dîme. Dans l'invitation se trouvera aussi les informations à propos des modalités de contributions financières qui peuvent être faites à la paroisse, en particulier pour le chauffage de l'église afin de garder ouverte l'église de Yamaska durant l'hiver.



Chauffage de l'église de Yamaska

Pour cet hiver 2021-2022, à cause de la pandémie, les messes de fin de semaine auront lieu dans l'église et non dans la sacristie, comme on le faisait avant la pandémie. Ceci augmente le coût de chauffage de l'église, nous comptons sur la générosité des paroissien.e.s pour garder ouverte notre église, même en hiver.

Un mot de remerciement

A ma grande surprise, à la messe du 19 septembre, vous avez signalé mon anniversaire d'ordination à la prêtrise ; et oui, 48 ans déjà. Je savais que vous m'aimiez, et sachez, c'est réciproque, je vous aime.

Lionel Émard, ptre-curé



Pair
Une présence rassurante !

Le programme PAIR maintenant offert dans toute la MRC de Pierre-De Saurel. PAIR est un service **gratuit** de prévention et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:
450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com
Bureaux de la MRC ou municipaux

MRC Pierre-De Saurel

ROMANS ADULTES

Faire les sucres, de Fanny Britt

En voiture! All aboard!, d'Arlette Cousture

Premier sang, d'Amélie Nothomb

Un bonheur à bâtir-T.2-Le défi de la démesure, de Rosette Laberge

Dans le secret des voûtes-T.1-Le trésor des Augustines, de Josée Ouimet

Sa parole contre la mienne, de Chrystine Brouillet

Les secrets d'une âme brisée, de Claire Bergeron

Le Bazar du zèbre à pois, de Raphaëlle Giordano

Un bref instant de splendeur, d'Ocean Vuong

Betty, de Tiffany McDaniel

Neufs parfaits étrangers, de Liane Moriarty

La chronique des Bridgerton-T.1-Daphné et T.2-Anthony, de Julia Quinn

Moi aussi, je t'aime, de Maxime Landry

Si ça saigne, de Stephen King

Un mal pour un bien, de Danielle Steel

BIOGRAPHIE

La familia grande, de Camille Kouchner

RÉFÉRENCE

Le guide de l'auto 2022

JEUNESSE

Le dernier Viking, de Mario Fecteau

Amulet-T.5-Le prince des elfes, de Kazu Kibuishi

Olga par-dessus la tête!, d'Elise Gravel

La vie compliquée de Léa Olivier-T.11-Paris, de Catherine Girard-Audet

Défense d'entrer!-T.13-Vendredi...13!!!, de Caroline Héroux

ENFANTS

Splat va à l'aquarium!, de Rob Scotton

Splat s'amuse sous la pluie, de Rob Scotton

Le fan club des petites bêtes, d'Elise Gravel

Frisson l'écureuil en camping, de Mélanie Watt

Frisson l'écureuil en bref, de Mélanie Watt

BONNE LECTURE!

Andrée de Repentigny

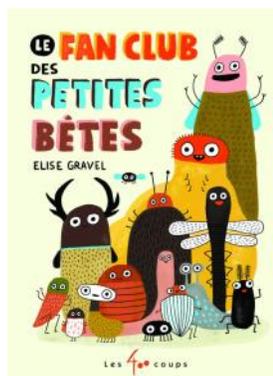
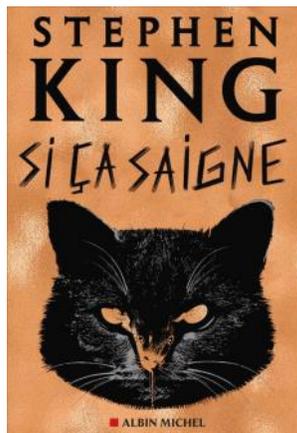
Responsable bénévole

Bienvenue!

*Nos heures d'ouverture sont les mardis
de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00*

À NOTER :

*Lors de votre visite, vous êtes invités(es) à
compléter un coupon pour le **tirage**
mensuel d'un certificat cadeau de \$25 à la
Librairie Marcel Wilkie inc.*

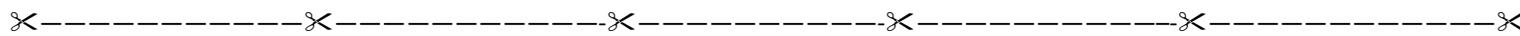


**** RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU 2021 ****

- ⇒ Veuillez retourner la feuille réponse d'ici le 31 octobre au bureau municipal ;
- ⇒ Soit par la poste ou dans la boîte intérieure, au 100, rue Guilbault, Yamaska (Québec) J0G 1X0;
- ⇒ Via le formulaire en ligne sur le site yamaska.ca à l'onglet « compteur d'eau » en haut de la page;
- ⇒ Pour ce faire, il vous faudra avoir en main votre dernier compte de taxes, pour avoir le matricule de votre propriété qui sera inscrit dans le haut de la page sous AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE...

** Si votre propriété est dotée d'un compteur intelligent, vous **ne devez pas** envoyer votre lecture de compteur d'eau qui sera prise à distance par l'inspecteur.

À défaut de recevoir la lecture de la consommation de votre compteur d'eau, la consommation de l'année sera majorée de 30% et l'ajustement réel sera fait lors de la lecture suivante.



NUMÉRO DE MATRICULE QUE VOUS RETROUVEZ DANS LE HAUT DE VOTRE COMPTE DE TAXES

F											0	0	0	0	0	0
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	---	---	---

LECTURE DE LA CONSOMMATION

Veuillez inscrire **TOUS LES CHIFFRES** INCLUANT LE ZÉRO À LA FIN

--

NOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

DATE DE LA LECTURE: _____

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire

Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757

Fax: 450 789-5693

Courriel: jbibeau@bellnet.ca

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Bœuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

71, rue De Ramezay, bureau 101

Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1

450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca



LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6

Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com

[LouisPlamondonBQ](#)



ÉCOCENTRE



Du 31 mars au 28 novembre inclusivement, l'écocentre sera ouvert du mercredi au dimanche, de 9 h à 16 h 15.

Les matières acceptées à l'écocentre sont les matériaux de construction, les gros objets non réutilisables, les appareils électroniques, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux, les pneus, etc.

En cas de doute, consultez l'outil de tri disponible sur www.missionreduction.com et sur l'application mobile **MRC de Pierre-De Saurel +** (Google Play, App Store, Windows Store).

3145 Rue Joseph Simard, Sorel-Tracy
J3R 0E3

Octobre 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mécredi	Jéudi	Vendredi	Samédi
3	4	5 Biblio Conseil municipal (à 20h à la salle Léo-Théroux)	6   	7	1 8	2 9
10	11 Bureau municipal fermé Action de Grâces	12 Biblio	13  	14	15	16
17	18	19 Biblio	20   	21	22	23
24	25	26 Biblio	27   	28	29	30
31	 <p>Joyeuse Halloween</p>					



COMPLICE des initiatives de sa communauté,
Desjardins est fier d'apporter son appui aux
 activités de la région.

450 746 7000



Desjardins
 Coopérer pour créer l'avenir